





#### À CHAMBRAY LES TOURS, le 05/01/24

DUPONT ANTOINE ET MARIÉ 3 TEST 37200 TEST

Référence Expert : 419034051

Référence Sinistre : 4 EXPERTISES du 26/03/21

Véhicule : BB-000-BB

# Proposition de cession VEI et VGE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons expertisé votre véhicule immatriculé BB-000-BB le . Nos premières conclusions sont les suivantes :

Valeur du véhicule avant sinistre : 1666,67 EHT

: 2000,00 ETTC

Montant des réparations avant démontage : 8000,00 EHT

: 9600,00 ETTC

Votre véhicule est donc économiquement non réparable et soumis à la procédure VGE. Nous vous conseillons, de ne pas entreprendre la réparation de votre véhicule.

### Quelles possibilités s'offrent à vous?

### Option 1 : Céder son véhicule à sa compagnie d'assurance

Nous vous invitons à envoyer l'ensemble des documents de cessions complets et complétés selon la notice jointe.

Nous vous remercions de bien vouloir remettre vos clés et double au dépositaire du véhicule, ou de les laisser dans le véhicule, accompagnées s'il y a lieu des codes anti-démarrage et autoradio. Si vous avez laissé des objets ou effets personnels dans votre véhicule, nous vous invitons à les récupérer au plus vite. En revanche, le véhicule et tous les éléments le composant doivent rester intacts.

Votre compagnie d'assurance vous indemnisera, sous réserve de garantie et application des clauses de votre contrat d'assurance, déduction éventuelle de la franchise, à réception de ces documents complétés par vos soins.





#### Option 2 : Faire réparer son véhicule

En application des dispositions des articles L.327-1, L.327-2 et L.327-3 du Code de la Route, nous vous confirmons qu'une opposition au transfert de votre certificat d'immatriculation va être mise en œuvre, dans le cadre de la procédure VEI.

En application des dispositions des articles L327-4 et L327-5 Code de la Route, nous vous confirmons que votre véhicule ne peut pas circuler dans des conditions normales de sécurité, à la date à laquelle nous avons procédé à son examen, dans le cadre de la procédure VGE.

Afin de pouvoir lever l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation et être autorisé à circuler de nouveau avec votre véhicule, sa remise en état oblige à un suivi des travaux et des contrôles effectués par un expert en automobile qualifié VE, qu'il est nécessaire de mandater avant le début des réparations. Son rapport doit certifier que le véhicule a fait l'objet des réparations, prévues par le premier rapport d'expertise et qu'il est en état de circuler dans les conditions normales de sécurité. La réparation du véhicule doit être confiée à un professionnel de l'automobile, vous ne pouvez en aucun cas l'effectuer vous-même.

L'indemnisation des réparations, sous réserve de garantie et application des clauses de votre contrat d'assurance, est limitée à la valeur du véhicule au moment du sinistre après déduction éventuelle d'une franchise. Nous vous recommandons vivement de faire établir par le réparateur de votre choix, un devis de remise en état, avant l'exécution des travaux.

#### Option 3 : Conserver son véhicule sans le faire réparer

Toutes les conséquences de l'application des dispositions des articles L.327-1 à L-327-5 du Code de la Route s'appliquent (voir les informations mentionnées dans l'option 2).

Selon l'article R. 543-155 du code de l'environnement, les véhicules hors d'usage (voitures particulières, camionnettes et cyclomoteurs à trois roues) ne peuvent être remis par leurs détenteurs qu'à des centres VHU titulaires de l'agrément prévu à l'article R.543-162.

L'indemnisation de votre sinistre, sous réserve de garantie et application des clauses de votre contrat d'assurance, est limitée à la valeur du véhicule au moment du sinistre après déduction éventuelle d'une franchise et de la valeur du véhicule après le sinistre.

En votre qualité de propriétaire du véhicule, il vous appartient, dès maintenant, de prendre toutes dispositions pour récupérer votre véhicule afin de limiter au maximum vos frais de gardiennage.

Nous vous demandons de nous faire connaître votre décision par écrit, à l'aide du document réponse, et dans les plus brefs délais (maximum 30 jours).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

L'expert,

S' vous n'êtes pas propriétaire du véhicule (acquisition en Location avec Option d'Achat ou en Location Longue Durée), transmettez au plus vite ce document et les pièces jointes à la société de location ou de financement qui seule peut prendre la décision. S' vous avez contracté un crédit, pensez à informer votre organisme de financement.



SAS au capital de 124 320 € - SIREN : 509 311 619 - RCS POITIERS



Référence Expert



# Réponse à la proposition de cession VEI et VGE

: 419034051

Véhicule économiquement irréparable et véhicule gravement endommagé

	4 EXPERTISES du 26/03/21 BB-000-BB		
A la demande de MACIF et sous réserve de votre droit à indemnisation, le véhicule a été expertisé. Nom Prénom du propriétaire : DUPONT			
	·	: 1666,67 EHT : 2000,00 ETTC : 8000,00 EHT	
: 9600,00 E TTC  Option 1 : JE DECIDE DE CEDER LE VEHICULE A L'ASSURANCE et vous confirme avoir donné mon accord pour l'enlèvement de mon véhicule.			
Option 2 : JE DECIDE DE FAIRE REPARER LE VEHICULE et reconnais avoir eu connaissance que le montant de l'indemnisation ne pourra excéder la valeur du véhicule.  Nous vous conseillons de vous rapprocher du réparateur de votre choix, afin que ce dernier s'engage, au travers d'un devis exhaustif, sur le montant final de la remise en état avant l'exécution des travaux.			
Je mandate votre cabinet d'expertise en automobile avant d'engager les travaux, mon véhicule sera réparé au garage :			
Je ne mandate pas un expert automobile agréé VE, j'ai bien noté que le véhicule a interdiction de circuler, que le certificat d'immatriculation de mon véhicule fait l'objet d'une opposition de transfert, que je ne pourrai plus le vendre, hormis à un déconstructeur VHU ou à un professionnel de l'automobile et je reconnais avoir pris connaissance des contraintes et obligations prévues des articles L.327-1 à L.327-5 du Code de la Route.			
Option 3 : JE DECIDE DE CONSERVER LE VEHICULE SANS LE FAIRE REPARER, j'ai bien noté que le véhicule a			

interdiction de circuler, que le certificat d'immatriculation de mon véhicule fait l'objet d'une opposition de transfert, que je ne pourrai plus le vendre hormis à un déconstructeur VHU ou à un professionnel de l'automobile et je reconnais avoir pris connaissance des contraintes et obligations prévues des articles L.327-1 à L.327-5 du

Fait à \_\_\_\_\_\_.
Signature du ou des propriétaire(s), précédée de la mention « lu et approuvé »

(pour les sociétés, nom et qualité du signataire et cachet)



Code de la Route.

### **EXPERTS GROUPE 37 TOURS Sud**

EXPAD 37 - 54 bis Av de la République - 37170 CHAMBRAY LES TOURS 0805 28 1000 -  $\underline{contact.expad@expertsgroupe.fr}$ 

SAS au capital de 124 320 € - SIREN : 509 311 619 - RCS POITIERS



# CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION



(à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau proprietaire)

Liberté Articles R322-4 et R322-9 du code de la re Égalité Fraternité	oute Exemplaire 1 destiné à l'ancien propriétaire		
LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire)			
	U 01/01/22 U (B) Date de 1™ immatriculation du véhicule		
(D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national)  Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 192000	(D.3 Dénomination commerciale)		
Présence du certificat d'immatriculation :	Motif d'absence de certificat d'immatriculation :		
OUI – numéro de formule             NON –  (figure sur le 1** volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD)  ou (I) date du certificat d'immatriculation              (si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45)	Motif d'absence de certificat d'illimatriculation .		
Ancien propriétaire			
☐ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M ☐ F ☐ ☐ Personne morale			
Je soussigné(e), DUPONT MARIE  NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE	N° SIRET, (le cas échéant)		
Adresse complète: ADRESSE   L   Type de voie (avenue, etc.) Nom o	de la voie		
Code postal Commune  Certifie (veuillez cocher la case correspondante): X céder céder pour destruction  Le			
Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante):  X Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le d'édition de la situation administrative du véhicule;  Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indica certificat d'immatriculation;  Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicu portant le n° d'agrément : (Le numéro d'agrément VHU du pr véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La https://immatriculation.ants.gouv.fr).	utions du certificat de conformité ou de l'actuel ules hors d'usage (VHU) rofessionnel acquéreur est obligatoire si le		
Fait à, le	Signature de l'ancien propriétaire, (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)		
Nouveau propriétaire			
☐ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M☐ F☐ ☐ Personne morale			
Je soussigné(e), LMACIF  NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE	781452511 N° SIRET, (le cas échéant)		
Né (e) le			
Adresse complète: TSA 372 17  N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie  79060  Code postal Commune			
Certifie (veuillez cocher la case correspondante):  Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire;  Avoir été informé de la situation administrative du véhicule.			
Fait à, le	Signature du nouveau propriétaire, (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)		



#### CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE D'OCCASION



### (à remplir par l'ancien propriétaire et le nouveau proprietaire)

Liberté Articles R322-4 et R322-9 du code de la route Égalité Exemplaire 2 destiné au nouveau propriétaire Fraternite LE VÉHICULE (à remplir par l'ancien propriétaire) -\_\_\_\_01/01/22 \_\_\_\_ \_\_ BB-000₁BB \_\_\_\_\_ (A) Numéro d'immatriculation du véhicule (E) Numéro d'identification du véhicule (B) Date de 1<sup>™</sup> immatriculation du véhicule **UTILITAIRES** 0 MPL55F6M0709 (D.1 Marque) (D.2 Type, variante, version) (J.1 Genre national) (D.3 Dénomination commerciale) Kilométrage inscrit au compteur du véhicule : 192000 Présence du certificat d'immatriculation : NON - Motif d'absence de certificat d'immatriculation : OUI – numéro de formule \_\_\_\_\_ (figure sur le 1 or volet du certificat d'immatriculation de type AB-123-CD) ou (I) date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation de type 123 AB 45) Ancien propriétaire -□ Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe : M □ F □ Personne morale Je soussigné(e), DUPONT MARIE NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIRET. (le cas échéant) Adresse complète : ADRESSE Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie LTOURS Code postal Certifie (veuillez cocher la case correspondante) : X céder céder pour destruction Le h le véhicule désigné ci-dessus. Je certifie en outre (veuillez cocher la case correspondante): X Avoir remis au nouveau propriétaire un certificat établi depuis moins de quinze jours par le ministre de l'Intérieur, attestant à sa date d'édition de la situation administrative du véhicule; 🛛 Que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuel certificat d'immatriculation; Que ce véhicule est cédé pour destruction à un professionnel de la destruction des véhicules hors d'usage (VHU) portant le n° d'agrément : \_. (Le numéro d'agrément VHU du professionnel acquéreur est obligatoire si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues. La liste des professionnels agréés est disponible sur https://immatriculation.ants.gouv.fr). Signature de l'ancien propriétaire, Fait à (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet) Nouveau propriétaire -Personne physique ou entreprise individuelle — Sexe: M F X Personne morale Je soussigné(e), MACIF NOM, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE Adresse complète: ISA 37217 Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie **NIORT CEDEX 9** Certifie (veuillez cocher la case correspondante): Acquérir le véhicule désigné ci-dessus aux dates et heures indiquées par l'ancien propriétaire; Avoir été informé de la situation administrative du véhicule. Signature du nouveau propriétaire, Fait à (Pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet)

# Dernière étape :

Il est <u>impératif</u> de nous remettre <u>l'Original du Certificat d'immatriculation barré</u>, daté et signé, conformément aux annotations en rouge sur le spécimen ci-dessous

Soit:



L'envoyer par courrier en LETTRE SUIVIE à l'adresse suivante :

EXPERTS GROUPE 37 TOURS Sud EXPAD 37 54 Bis Av. de la République 37170 CHAM BRAY LES TOURS



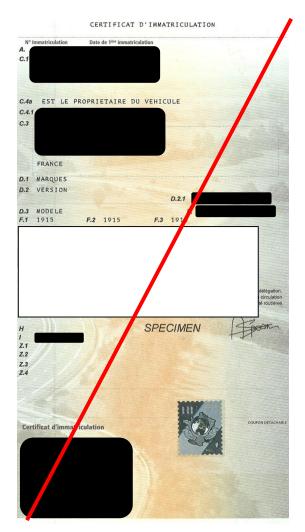
La déposer au Cabinet

o Joindre à cet envoi le double des clés si vous en possédez (un jeu doit rester avec le véhicule) ainsi que tous les codes de sécurité (antivol, autoradio, etc...)

<u>Les dates du certificat d'immatriculation et des</u> <u>CERFA de cession doivent être identiques</u>



- <u>Cas particulier n°1 :</u>
   2 propriétaires = 2 signatures
- <u>Cas particulier n°2 :</u>
   société = nom, qualité, signature et cachet



Pour accélérer votre indemnisation, communiquer nous une photo de votre certificat d'immatriculation barré, daté et signé, à l'aide du lien ci-dessous.